



Informations communales

du 18 Avril 2024

REDERIE DU 1^{ER} MAI : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

Dès à présent, vous pouvez venir vous inscrire auprès de

- Madame Martine GARNIER au 06.13.14.25.21
- la mairie aux horaires d'ouverture ou par téléphone au 03.22.42.02.17
- Pensez à apporter votre carte d'identité ainsi que votre règlement (chèque ou espèces),
- Le prix reste fixé à 3€ / 5 mètres avec café offert aux exposants,
- La réservation ne sera effective qu'au paiement de votre emplacement.



Les exposants seront placés dans

la Rue de la Place et la Rue de Grattepanche.

La circulation des véhicules est interdite par arrêté municipal de 7h à 18h dans les rues concernées. Des déviations seront mises en place. Pensez à prendre vos précautions pour cette manifestation.

COMMEMORATION DU 8 MAI



Lors de la journée patriotique, les enfants de l'école participeront au dépôt de gerbe et interpréteront des chants. La population est invitée à se joindre aux enfants, aux élus, aux anciens combattants et aux sapeurs-pompiers devant le café.

Défilé et cérémonie au monument aux morts à partir de 10h30



Un vin d'honneur offert par les ACPG / CATM et la mairie sera servi à la salle polyvalente.

Durant ce moment de convivialité, vous pourrez admirer une exposition sur le thème de l'écologie « La nature se met au vert », réalisée par les élèves de l'école d'Oresmaux.

ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025 :

- **Inscriptions Petite Section (PS)** : Concernent les enfants nés entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 2021
Les inscriptions ont commencé et **ce jusqu'au 2 Mai.**

Cette année, pas de dossier papier, tout se passe sur le portail famille de la CC2SO !



Les familles ayant déjà un compte « portail famille » doivent uniquement inscrire l'enfant qui fera **sa première rentrée scolaire** (quel que soit le niveau).

Pour les « nouvelles » familles, rendez-vous sur www.cc2so.fr, puis cliquez sur Portail Famille et enfin « créer mon compte ».

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la CC2SO : 03.22.90.19.65.

- **Temps d'accueil : le Jeudi 20 Juin.**

Pour les futurs PS et leurs parents la visite aura lieu pendant les heures de classe de **9H30 à 10H20.**

Ce sera le moment aussi, pour échanger sur l'accueil des enfants à la rentrée : cantine, périscolaire, allergies alimentaires ou points médicaux à connaître...

REPAS DES AINES

Dimanche 7 Avril, la municipalité et les membres de la commission d'Action Sociale ont eu le plaisir d'accueillir **104 Aînés**, ayant répondu favorablement à l'invitation pour partager ensemble un moment chaleureux, convivial et gourmand.

Ce fut également l'occasion de mettre à l'honneur les doyens présents

Mme Colette LHOTELLIER et M. Guy VILBERT.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU



Le fontainier a procédé au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

les Lundi 15, Mardi 16 et Mercredi 17 Avril

Il vous est encore possible d'envoyer votre relevé par mail au siaeporesmaux@orange.fr ou de déposer l'avis de passage dans la boîte aux lettres du **SIAEP 7 Rue d'Estrées avant le 24 Avril**.

Toute modification (d'adresse, de libellé, de propriétaire ou de locataire...) doit être signalée au fontainier ou par mail au syndicat afin que celle-ci soit prise en compte pour la prochaine facture.

RAPPEL des horaires du SIAEP : les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00. ☎ 03.22.42.02.63

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Vous avez pu remarquer que l'entreprise LHOTELLIER, sous couvert de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest qui a la compétence voirie, a commencé le déblaiement, puis les réparations de la voirie **des Rues de Grattepanche, de Longpré et d'Estrées.**

Les enduits seront faits la première quinzaine de mai.

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner une date exacte, puisque la réalisation des travaux dépend beaucoup de la météo.

LA VIE COMMUNALE

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Afin que la réderie se déroule dans de bonnes conditions, un balayage des caniveaux est prévu le **Jeudi 25 Avril**.



Merci de ne pas stationner le long des trottoirs afin de faciliter le passage de la balayeuse.

Nous invitons les habitants à l'entretien régulier de leurs trottoirs et caniveaux (feuilles, mousses, mauvaises herbes, ...) et au désherbage naturel afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie de notre village.

NOS AMIS LES BÊTES

La conciliation amiable du litige entre voisins est l'étape n°1 de la procédure en cas de troubles sonores du voisinage causés par les aboiements d'un chien. L'article **R1334-31** du Code de la Santé publique précise que le propriétaire du chien est responsable de la nuisance sonore en cas d'aboiements intempestifs. Il faut donc dans un premier temps prendre contact avec le propriétaire du chien et essayer de régler le problème à l'amiable.

Le maître du chien n'est souvent pas conscient de la gêne occasionnée par son animal.

En effet, la raison pour laquelle un chien aboie sans cesse est généralement l'absence de son maître, du fait du stress ou de l'ennui du chien en l'absence de son propriétaire.



TRAVAUX DE BRICOLAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 Juin 2005, les travaux de bricolage et/ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches de 10h à 12h



FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé **du 29 Avril au 3 Mai inclus** ainsi que le **Vendredi 10 Mai**.

En cas d'urgence

Mme Michèle PÉRONNE, Maire : 06.99.97.42.45 **Mme Martine GARNIER**, Adjointe : 06.13.14.25.21

M. Hervé BERTRAND, Adjoint : 06.76.67.11.56 **M. Marc WURMSER**, Adjoint : 06.31.14.50.39

